



## Temps partiel personne vulnérable

Par **GHS95**, le **02/03/2023** à **14:25**

Bonjour je suis actuellement en arrêt maladie depuis le mars 2020 , ayant lu un article sur le fait que lorsque l'on était reconnu comme Personne Vulnérable (ce qui est mon cas IMMUNO-DEFICIENTE sous chimiothérapie)l'employeur devait verser un salaire à hauteur du mi-temps ..Il fallait pour cela avoir un certificat Médical , ce que j'ai demandé à mon Oncologue ; celle-ci n'ayant pas précisé que cette vulnérabilité datait du mois d'avril 2022 ; date à laquelle j'ai dû recevoir une chimio veineuse 2h à l'hospital ; mon Statut n'a été pris en compte qu'à la date de l'émission de ce certificat 31/10/2022 !!Mon employeur a feind d'être informé et ne voulait opas le prendre en compte ; disant que celui-ci indiquait simplement une mise à l'isolement !!J'ai insisté pour faire valoir mon droit ; qui a été pris encompte QUE sue NOVEMBRE ; DECEMBRE et JANVIER !!Sachant que la CRAMIF ne m'a pas payé OCTOBRE pour des raisons que j'ignore puisque personne n'est capable de me le dire quand j'appelle (tous les 10 jours )!!

Je voudrais savoir QUAND prend fin le dispositif mis en place par l'Etat pour les personnes Vulnérables comme moi ??

certaines textes disent au 31 Janvier 2023 et d'autres 28 Février 2023 !!

Quelle est la bonne date ??

MERCI pour votre réponse ,

Cdlt Mme NOIROT

Par **P.M.**, le **02/03/2023** à **15:09**

Bonjour,

Vous ne précisez pas si vous êtes sous statut de droit public ou sous contrat de droit privé mais il semble qu'il s'agisse d'une vulnérabilité par rapport à la covid 19 pour le placement en activité partielle dans le cadre du [Décret n° 2022-1369 du 27 octobre 2022 relatif aux personnes vulnérables présentant un risque avéré de développer une forme grave d'infection au virus de la covid-19](#) qui devraient prendre fin suivant une annonce gouvernementale au 28 février 2023 sans qu'aucun texte n'ait encore été publié sauf erreur de ma part...